



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2022-102**

**Objet : Délibération portant prolongation de la durée des conventions SSIEG et conventions cadre avec les associations par avenants**

Conseillers en exercice	29	Pour	28
Conseillers présents	20	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	8		
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	31/III/2022	L'an 2022, le 13 avril à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis salle Dejean à Pompignac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	01/IV/2022		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Céline DELIGNY ESTOVERT**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses		Florence ALLAIS
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses		Roselyne DIEZ
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Annie MUREAU LEBRET
Hélène LE ROUX	Pompignac		Gérard SEBIE
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses		Patrick BONNIER
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le **19 avril 2022**

**N° 2022-102****Objet : Délibération portant prolongation de la durée des conventions SSIEG et conventions cadre avec les associations par avenants**

Vu la délibération 2021-63 portant sur la prolongation de la durée des conventions SSIEG et conventions cadre avec les associations par avenants,

Considérant l'avis du Bureau communautaire et de la conférence des maires en date du 29 mars 2022

**Rapport de synthèse :**

Suite à l'arrêt du précédent contrat- cadre Contrat Enfance Jeunesse, le prochain contrat-cadre Convention Territoriale Globale (CTG), dont la mise en place est prévue en 2022, sera signé au terme du travail collaboratif dont l'échéance est évaluée à fin 2022.

Dans le cadre du CEJ, la prestation de service enfance jeunesse était directement perçue par la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais. Avec la CTG, la PSEJ est remplacée par un bonus de territoire qui sera directement versé aux associations après la signature des différentes conventions d'objectifs et de financement (COF) qui devrait avoir lieu courant deuxième semestre 2022.

Suite à l'accord cadre d'engagement signé avec la CAF en fin 2021, nous n'avons toujours pas de visibilité quant aux versements des différents bonus de territoire. Dans le cadre d'une réunion avec la SGC de Castres et les associations mandataires UFCV et Les Francas de la Gironde et afin de garantir un fonctionnement comptable cohérent, il est proposé de prolonger la durée de conventionnement initialement prévue au 30 novembre 2022, par avenant jusqu'au 31 décembre 2022.

La prolongation permettra d'assurer un financement pérenne et régulier aux associations et associations mandataires afin de ne pas déstabiliser les équipements précédemment contractualisés dans le cadre du CEJ. Cette période permettra également de retravailler et d'ajuster lesdites conventions.

Il est précisé que les mensualités, sur la base des conventions actuelles 2018-2021, versées aux associations par la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais incluent la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ). Ainsi, à l'issue de la signature des COF, les associations qui auront perçu le bonus de territoire pour les équipements contractualisés reverseront l'intégralité de celui-ci à la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à la l'unanimité des suffrages exprimés :

1. De prolonger les conventions 2018-2021 avec les associations et SSIEG jusqu'au 31 décembre 2022.

## Conventions :

- Association ADEP : multi-accueil Vertelune et multi-accueil Les Bons Enfants (la convention pour Les Colibris étant déjà fixée jusqu'au 31/12/22)
- Association Le Petit Prince : multi-accueil Petit Prince
- Association sportive TAMTAM
- Association sportive CAC
- Association sportive FCCB
- Association Terres de jeu : Ludothèque

## SSIEG :

- Association UFCV
- Association Les Francas De La Gironde

2. D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants et autres documents y relatifs.
3. De définir les montants provisoires versés jusqu'au 31 décembre 2022 (identiques à 2021), versés sous forme de mensualités et dans l'attente de la signature des COF et du reversement de l'intégralité de celui-ci par les associations à la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais :

<b>CRECHES</b>	<b>Montant provisoire du 01/01/22 au 31/12/22</b>	<b>Montant mensuel provisoire du 01/01/22 au 31/12/22</b>
<b>Crèche ADEP - Les Colibris</b> Siège : 2 Allée Capdevielle – Sallebœuf	155 170,00 €	12 930,83 €
<b>Crèche Petit prince</b> Siège : 5 rue de Verdun Carignan de Bx	93 091,00 €	7 757,58 €
<b>Crèche ADEP - Les Bons enfants</b> Siège : rue des écoles - Fargues St Hilaire	144 144,00 €	12 012,00 €
<b>Crèche ADEP – Vertelune</b> Siège : 1 et 2 résidence du bourg - Tresses	155 232,00 €	12 936,00 €

<b>AUTRES ACTIVITES JEUNESSE</b>	<b>Montant provisoire du 01/01/22 au 31/12/22</b>	<b>Montant mensuel provisoire du 01/01/22 au 31/12/22</b>
<b>CAC</b> (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie 24 rue de Verdun - Carignan de Bx	15 500,00 €	1 291,67 €
<b>FCCB</b> (accueil sportif des jeunes) Siège : 14 chemin de Petrus - Tresses	32 000,00 €	2 666,67 €
<b>TAM TAM</b> (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie de Sallebœuf	15 800,00 €	1 316,67 €
<b>Terre de Jeux ludothèque</b> Siège : 25 avenue Desclaud - 33370 Tresses	44 710,00 €	3 725,83 €

<b>SSIEG</b>	<b>Montants provisoires (du 01/01/22 au 31/12/22)</b>	<b>Montant mensuel provisoire du 01/01/22 au 31/12/22</b>
<b>LES FRANCAS</b>	477 169,96 €	39 764,16 €
<b>UFCV</b>	260 149,27 €	21 679,10 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Tresses, le 14 avril 2022

Le Président  
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

# Bordereau de signature

Délibération portant prolongation de la durée des conventions  
SSIEG et conventions cadre avec les associations par avenants



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	14/04/2022	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	14/04/2022	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	15/04/2022	  Certificat au nom de Christian SOUBIE (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux\_Bordelais\_DGS\_Président